

LEXBASE



© Site de lexbase

Titre

Lexbase

Éditeur(s)

Lexbase

Support

Base de données en ligne

Type de document

Banque de données

Périodicité

variable

Source du droit

Jurisprudence
Législation
Doctrines

Domaines du droit

Santé publique-Droit médical-Médecine vétérinaire
Droit européen
Droit de l'environnement
Droit civil et organisation judiciaire
Droit commercial - Droit des affaires
Droit de l'urbanisme - Construction - Immobilier
Droits spécialisés
Droit privé
Droit international et européen
Droit économique

Contenu

- **Lexbase** est une base de données proposant l'accès à des sources juridiques variées :
 - Décisions judiciaires : plus de 6 millions de décisions de justice francophones et une sélection de la jurisprudence européenne
 - Revues juridiques : le Quotidien d'actualité et pas moins de 12 revues juridiques doctrinales et pratiques
 - Ouvrages juridiques couvrant la quasi-totalité des contentieux gérés par la profession
 - Textes juridiques et réglementaires : une importante base de sources officielles nationales et européennes en texte intégral
 - Médias juridiques : podcasts de [Lexradio.fr](https://www.lexradio.fr)
 - Bibliothèque digitale de thèses
 - Contenus pratiques : infographies, modèles d'actes et de contrats, fiches pratiques, conventions collectives et calculateurs d'indemnités de convention
 - Outils d'intelligence artificielle : JP Intelligence (chaîne de contentieux) et Lextract (prompt)
 - Livres blancs pour maîtriser la pratique sur des sujets pointilleux
 - La revue trimestrielle LexMag
 - Outils personnalisables : alertes sur veille juridique et législative, dossiers, historique ...

- **Les revues juridiques :**
 - le Quotidien d'actualité : le flash d'actualité juridique Lexbase pour avoir une information pertinente dans toutes les thématiques du droit.
 - Les hebdomadaires : veilles et analyses juridiques par domaine du droit (social, fiscal, privé, affaires, public)
 - Les mensuelles : avocats et pénal
 - Les trimestrielles : financier, juridique de droit commercial, contentieux et recouvrement, cahiers Louis Josserand, Afrique Ohada

- **Le blog d'actualité juridique**

- **Les encyclopédies thématiques :**
 - droit du travail
 - responsabilité administrative
 - procédure administrative
 - droit de la presse et des médias
 - droit des sociétés
 - protection sociale
 - fiscal
 - conventions fiscales internationales
 - affaires
 - voie d'exécution
 - médical
 - traité de responsabilité civile
 - procédure civile

- copropriété
- droit rural
- droit de la famille
- profession d'avocat
- droit d'urbanisme
- droit de la fonction publique
- marchés publics - commande publique

■ **Une base de sources officielles nationales et européennes** : accès à des documents en texte intégral, regroupés par source

- Réglementation française générale
- Réglementation communautaire générale
- Autorités administratives indépendantes
- Droit boursier, financier et bancaire

Clefs d'utilisation

Lexbase est à la fois un outil de consultation et de recherche de documents ou d'informations juridiques.

1. NAVIGATION


La page d'accueil se présente en 3 parties :

Un bandeau latéral qui permet d'accéder aux différents contenus par source de droit (ouvrages juridiques, textes juridiques, décisions de justices, conventions collectives, ...). Un bandeau horizontal permet d'accéder à certaines ressources (blog, livres blancs, Lexmag), l'assistance et le e-learning (la formation continue des professionnels du droit) et des outils de personnalisation (agenda social et fiscal personnalisé, alertes, boîte à outils).

Le milieu de l'écran propose l'actualité juridique Le quotidien, ainsi qu'une sélection de contenus par la rédaction.

Rechercher dans Lexbase
Rechercher
🔍

Dossier spécial



Dossier décryptage de l'IA appliquée au Droit

Des professionnels du Droit de tous horizons vous expliquent les fonctions attendues et les enjeux à venir

À lire dans la revue de décembre

Le Quotidien

L'actualité juridique par Lexbase

[Jurisprudence] Le possible refus d'autoriser une conférence sur le Proche-Orient dans un établissement d'enseignement supérieur

Dans Libertés publiques
CE référé, 29 novembre 2024, n° 499162 N° Lexbase : A95086KD
Par Thomas Hochmann, Professeur de droit public à l'Université Paris Nanterre (CTAD)

[Observations] Lorsque l'ouvrage est réceptionné, le délai d'action est de 10 ans à compter de la réception

Dans Responsabilité des constructeurs
CE, 2^e-7^e ch. réunies, 20 décembre 2024, n° 475416, mentionné aux tables du recueil Lebon
N° Lexbase : A99206NQ
Par Juliette Mal, Docteur en droit, Avocat associé, MJ AVOCATS, Chargée d'enseignements à l'UPREC, Responsable de la commission Marchés de Travaux, Ordre des avocats

La sélection

de la rédaction pour vous

[Jurisprudence] Danger sur la clause de drag along ?

Dans Le Quotidien du 18 décembre 2024 - Sociétés
Par Bruno Dondero, Agrégé des Facultés de droit, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne (Université Paris 1), Avocat associé CMS Francis Lefebvre

[Le point sur...] Quel avenir pour les sociétés commerciales d'avocats ?


Dans Lexbase Avocats n°353 du 5 décembre 2024 - Avocats/Structure d'exercice
Par Jean-Jacques Daigre, Professeur émérite de l'École de droit de La Sorbonne, Avocat et Vincent Maurel, Avocat associé, Ancien Bâtonnier du Barreau des Hauts-de-Seine, Membre du CNB, KPMG Avocats.

[Jurisprudence] Les conditions de la péremption d'instance en droit de la Sécurité sociale

Dans Lexbase Social n°1006 du 12 décembre 2024 - Contentieux de la Sécurité sociale
Par Dominique Asquinet-Bailleur, Professeur émérite, Université Jean Moulin-Lyon 3

Nouveauté

Découvrez la bibliothèque de thèses !



www.lexbase-fr.bases-doc.univ-lorraine.fr/.../112614887-edition-n-353-du-05122024

2. RECHERCHE

La barre de recherche centrale propose une recherche directe rapide dans toute la base en langage naturel, une intelligence artificielle se chargeant d'identifier dans la requête les termes et expressions juridiques.

Rechercher dans Lexbase
Rechercher
🔍

On peut également accéder à un outil de recherche avancée. La recherche se fait ensuite par navigation dans l'arborescence des sources disponibles suivant l'abonnement choisi.

Recherche avancée

Sur cette page, vous pouvez soit consulter le fond Lexbase en cliquant directement sur les points d'arborescence 'Revues', 'Ouvrages', 'Sources', soit faire une recherche avancée uniquement sur les points d'arborescence sélectionnés.

Contenu

ET ▾ — ET ▾ — Contient ▾ — droit administratif

Contient ▾

Contient ▾

Contient ▾

Contient ▾

afficher plus de champs

Sauf :

Filtres

Numéro

Par ex.: 09-17826, 09/17826, 2012-679, R4

Lancer la recherche

3. LISTE DES RESULTATS

La liste de résultats peut être affinée par des filtres sur la gauche de l'écran.

Jurisprudences (500 +) Ouvrages (500 +) Revues (500 +) Textes (500 +) Doc. pratiques (335) Plus

Filtres

Réinitialiser

Affiner par mot-clés

Erreur d'appréciation Expiration du délai
Délivrance d'un titre de séjour Vie privée
Ordre public Aide juridictionnelle
Autorité publique éloignement Infraction pénale
Défense de l'ordre

Trier par

Pertinence Antéchronologique Plus commentés

Type de recherche

Restrictive Étendue

Borner par date

Date min. _____
Date max. _____

Mention de publication

Autre 500+

- CE Contentieux, 09-11-2016, n° 388806, publié au recueil Lebon A06145GT
article, L761-1, CIA ordonnance, 2015-699, 23-07-2015 décret, 2015-233, 27-02-2015 loi, 2004-803, 09-08-2004
établissements commerciaux effet rétroactif parties au contrat obtention de réparation
9 commentaires
droit étranger [...] caractère d'un contrat administratif sera Paris (France) et le droit applicable au fond du litige sera le droit français, y compris le cas échéant les dispositions du droit administratif français et, à son article 4, que " Les Parties sont en désaccord sur la question de l'application du droit administratif au contrat. Il est précisé que le choix de l'arbitrage est sans influence sur la solution de cette question et que le tribunal devra décider de l'application ou de la non application du droit administratif au contrat en fonction des CONSEIL D'ETAT Statuant au contentieux N° 388806 SOCIETE FOSMAX A. M. Frédéric Dieu, Rapporteur M. Gilles Pellissier, Rapporteur public Séance du 21 octobre 2016 Lecture du 9 novembre 2016 REPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS Le Conseil d'Etat statuant au contentieux Sur le rapport de la 7ème chambre de la section du contentieux Par une requête sommaire et des mémoires complémentaires, e
- Cass. soc., 29-04-2003, n° 00-44.840, publié, Rejet. A0147B7L
article, L21-7, C. pén. article, L251-1, C. aviation article, L125-1, C. trav. article, L25-1, C. trav.
acte administratif pouvoir de surveillance pouvoir de direction personne privée
7 commentaires
acte administratif [...] droits sociaux selon le moyen 1°) que d'une part, l'occupation du domaine public d'Aéroports de Paris, même par des personnes privées, n'est pas soumise aux dispositions du Code du travail, mais constitue un contrat administratif régi par le droit administratif et, notamment, par les clauses exorbitantes de droit commun prévues par le cahier des clauses et conditions générales des autorisations d'occupation temporaire du domaine public des ADP ; qu'en disant que le porteur, en travaillant sans être déclaré, avaient SOC. PRUD'HOMMESS L COUR DE CASSATION Audience publique du 29 avril 2003 Rejet M. SARGOS, président Pourvois n° Q 00-44.840 R 00-44.841 S 00-44.842 JONCTION Aide Juridictionnelle totale en défense au profit de M. Diatier Z. Admission du bureau d'aide juridictionnelle près la Cour de Cassation en date du 18 mai 2001. Arrêt n° 1228 FS P REPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS LA COUR DE CASSATION
- CA Paris, 4, 8, 16-02-2021, n° 19/12277, Confirmation A12744HN
article, 32, CPC article, 122, CPC article, 4, CPC article, 31, CPC
qualifié à agir retrait d'un agrément irrecevabilité des prétentions sécurité juridique
3 commentaires
droit d'agir [...] droits d'une partie civile de droit commun du droit administratif, elle ne pourrait en tenir compte dès lors qu'il n'est pas définitif parce qu'elle a introduit en temps utiles un recours contentieux contre cet acte administratif, qui n'a qu'un caractère provisoire tant que le juge administratif ne s'est pas prononcé par une décision définitive. En effet, comme le réplique la société Maisons Pierre, cet arrêt ne concerne que la disparition de l'objet ou de l'intérêt d'un recours contentieux devant le juge administratif dans REPUBLIQUE FRANÇAISE AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS LA COUR DE CASSATION

4. VISUALISATION DES DOCUMENTS

La page de lecture des documents est divisée en 2 parties :

- le document visualisé est au centre de l'écran
- à gauche, sont proposés des documents liés à la décision consultée pour la jurisprudence afin de permettre des rebonds sur des décisions similaires et de la doctrine ainsi que le contentieux, ainsi que le plan du document dans lequel il est possible de naviguer.

On retrouve en haut un fil d'Ariane pour se repérer dans la recherche.

The screenshot displays the Lexbase.fr website interface. At the top, there is a search bar and navigation tabs for 'Etat' and 'Administratif'. The main content area shows a legal decision titled 'CA Metz, 15-09-2020, n° 17/00699, Confirmation'. The decision text includes the date '15 Septembre 2020', the case number 'N° RG 17/00699', and the parties involved, 'Société CLASS PARTNERS TRANSPORTS'. The sidebar on the left provides navigation options such as 'Revue', 'JP Similaires', 'Plan de la décision', and 'Contentieux'. The 'Plan de la décision' section is expanded, showing a table of contents with years and document titles.

5. RECUPERATION DES DOCUMENTS

Il est possible de télécharger, d'imprimer ou de partager les documents consultés. Un outil permet également de copier facilement la référence du document pour pouvoir le citer correctement.

Liens

<http://www.lexbase.fr/>

Fiche réalisée par : Isabelle FRUCTUS (BIU CUJAS), le 02/04/2008

Mise à jour : Claire RIGAL (Université de Lorraine), le 14/04/2025

Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative](#)



[Commons](#)

Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

selon les conditions suivantes :

Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).